

BnF et Abes : trente ans de coopération au service des usagers

1994 – trente ans déjà ! – est une année marquante dans l’histoire institutionnelle des bibliothèques françaises.

{ BnF

Un décret d’octobre 1994 porte la création de l’Agence bibliographique de l’enseignement supérieur, faisant suite à celui du mois de janvier, qui instituait, par la fusion de la Bibliothèque Nationale et de l’Établissement public de la Bibliothèque de France, la naissance de la Bibliothèque nationale de France. S’achevait ainsi la redéfinition du paysage institutionnel des bibliothèques françaises, amorcée dès 1975, entre établissements relevant de la Culture et ceux relevant de l’Enseignement supérieur, avec deux agences à compétences nationales en « têtes de pont ». D’une part l’Abes, en charge, avec la mise en œuvre du Sudoc, d’un ambitieux travail de recension centralisée des fonds documentaires des bibliothèques de l’enseignement supérieur et de fourniture d’un outil de traitement documentaire mutualisé de ces collections. D’autre part la Bibliothèque nationale de France, avec la création en 1994 de l’Agence bibliographique nationale¹ – héritière du Centre bibliographique national fondé

en place d’un « cercle vertueux » pour l’échange des métadonnées des publications en série, avec le rôle central du Centre ISSN-France au sein du Département des métadonnées de la BnF; contribution importante des réseaux de l’ESR (plus de 40 % des demandes) à l’enrichissement du répertoire d’autorités-matière maintenu par le Centre national RAMEAU hébergé par la BnF, etc.

Positionnées sur des missions et des périmètres d’action bien différenciés, la BnF et l’Abes se sont toutefois trouvés confrontés aux mêmes enjeux liés à l’évolution des catalogues et, plus globalement, du monde de l’information et de la recherche : dématérialisation des collections, rôle de plus en plus central du web dans la circulation des données, besoin crucial pour les bibliothèques de favoriser visibilité et découvrabilité de leurs données et collections face à la massification des ressources à référencer, ce sans augmentation de leurs moyens. De la prise en compte de ces enjeux communs découle un accord des deux institutions sur le besoin d’élaborer une vision stratégique co-construite sur leur politique des données et celle des réseaux des bibliothèques françaises. Cet accord est concrétisé par la création en 2012 du Comité stratégique bibliographique (CSB), instance interministérielle regroupant l’Abes, la BnF et leurs ministères de tutelle respectifs. C’est le CSB qui acte en 2015 le lancement du programme national Transition bibliographique³, co-piloté par les deux agences bibliographiques, avec comme objectif fondamental de favoriser l’exposition des données bibliographiques et d’autorité des bibliothèques françaises dans le web de données en leur appliquant le modèle entité-relations IFLA LRM et en adoptant une version française du code de catalogage international RDA. Ce projet commun à une échelle inédite (10 ans de travail, une structure projet regroupant plus d’une centaine de professionnels des bibliothèques, des archives et de l’interprofession du livre) aboutit à des réalisations d’envergure, qui n’ont été rendues possibles que par l’investissement et la collaboration active des membres des deux agences et de leurs réseaux respectifs : sur le plan national, il faut surtout retenir la livraison du code RDA-FR⁴ en 2025, ou encore la constitution d’un premier dispositif national de formation construit autour des enjeux de la transition bibliographique et de la gestion des données dans les établissements.

Les premiers dispositifs de coopération entre les deux établissements sont donc fondés sur l’échange de données bibliographiques.

en 1976—, à laquelle échoient les missions définies par l’IFLA, fondées sur le Contrôle bibliographique universel, la mise en œuvre du dépôt légal et la publication de la bibliographie nationale française.

DE L’ÉCHANGE DE DONNÉES À LA TRANSITION BIBLIOGRAPHIQUE

Les relations entre les deux établissements s’institutionnalisent par la participation de la BnF au Conseil d’administration puis, à partir de 2010, au Conseil scientifique de l’Abes. Elles sont complétées par la signature d’une convention, qui actait essentiellement à l’origine un sujet commun : les métadonnées. Les premiers dispositifs de coopération entre les deux établissements sont donc fondés sur l’échange de données bibliographiques (la BnF fournit dès 1998 l’intégralité de ses notices d’autorité pour alimenter le Sudoc) et la constitution du CCFr². Au fil du temps et de l’évolution des besoins et des moyens, ces échanges se sont étoffés : fourniture régulière des notices bibliographiques et d’autorité du catalogue général de la BnF au Sudoc ; mise

[1] Dénommé depuis 2016, le Département des Métadonnées.

[2] Catalogue Collectif de France - <https://ccfr.bnf.fr>

[3] Consulter : <https://www.transition-bibliographique.fr>

[4] Consulter : <https://code.rdafr.fr>

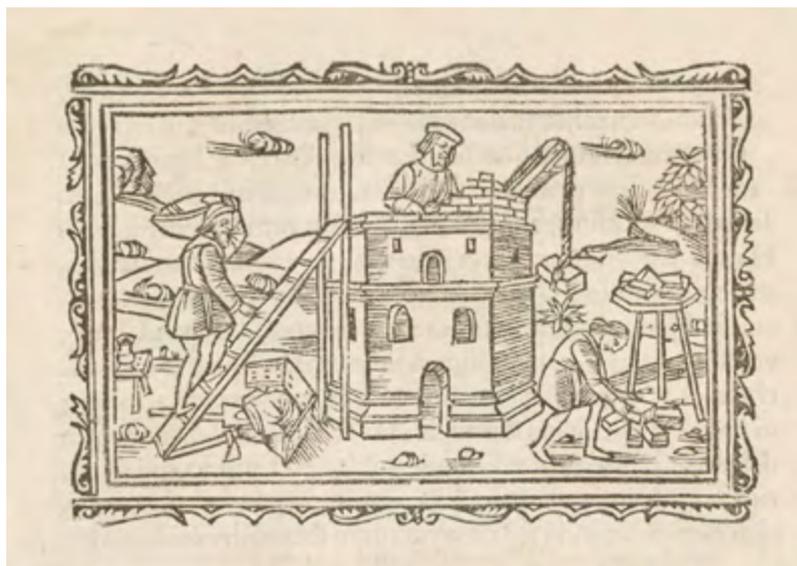
Au niveau international, on soulignera en particulier l'aboutissement des propositions françaises portées conjointement par l'Abes et la BnF sur l'évolution du format Unimarc pour le rendre compatible avec le modèle IFLA LRM.

DES RÉSEAUX COMPLÉMENTAIRES, UNE APPROCHE FÉDÉRATRICE POUR RENFORCER LA VISIBILITÉ DES COLLECTIONS

Des enjeux communs en matière de signalement relient également l'Abes et la BnF. Dès l'origine, l'interrogation du Sudoc était une évidence et une priorité dans le projet du CCFr, au même titre que l'accès au catalogue général de la BnF. Il s'agit avant tout de garantir aux chercheurs et aux autres usagers, l'accès au spectre documentaire le plus complet possible. Si le projet initial de prêt entre bibliothèques a dû être abandonné après huit années de fonctionnement, les collaborations se sont enrichies autour des manuscrits et archives.

Le choix concerté du format EAD a permis un chantier de rétroconversion du CGM⁴ (2006-2008) et de Palme (Répertoire national des manuscrits littéraires français du XXe siècle) mené par le CCFr. Il a donné naissance à 3 catalogues : le CGM, BnF Archives et manuscrits⁵, Calames réunis depuis 2013 par une seule interrogation dans le portail du CCFr. Les réseaux réunis autour de l'Abes et du CCFr sont très complémentaires et continuent à enrichir et mettre à jour les données mises à disposition de leurs publics en veillant à la compatibilité des données et au respect des formats maintenus ensemble notamment grâce au groupe des bonnes pratiques de l'EAD en bibliothèque⁶.

Depuis 2018, la BnF est par ailleurs engagée auprès du ministère de la Culture dans un ambitieux programme de signalement exhaustif des fonds patrimoniaux des bibliothèques de lecture publique⁷ dans la Base patrimoine et le CGM. Le Département de la coopération accompagne les bibliothèques dans cette entreprise, par l'attribution de subventions et d'un suivi étroit. Dans ce contexte, le développement de TapIR⁸ (2019), outil mutualisé de production de données bibliographiques en EAD, a permis une avancée décisive en matière de signalement des manuscrits et archives. Destiné aux bibliothèques partenaires et développé en collaboration avec elles, TapIR vise à simplifier le catalogage et la gestion des données en EAD. Avec le déploiement d'une large offre de formation au plus près du terrain, c'est un réseau de plus de 250 *tapironautes* qui a vu le jour et que le CCFr s'emploie à animer. Un tutoriel et des fiches pratiques consacrés à TapIR et conçus en collaboration avec des partenaires ont été mis à disposition en 2023 afin d'accompagner les utilisateurs au quotidien. Les résultats sont



© Bibliothèque du Centre Sèvres

au rendez-vous : entre 2016 et 2023, le nombre de composants présents dans le CGM a doublé, dépassant le million. La Base patrimoine quant à elle, approche les 10 millions de notices issues de près de 300 établissements.

Enfin, après une première phase d'étude en 2019, le GIS Collex-Persée a choisi de s'appuyer sur le répertoire de fonds du CCFr pour son projet de cartographie dynamique, porté par la BULAC et la BIS (Université Paris 1). Ce projet vise à favoriser l'usage des collections par les chercheurs, en couvrant toutes les bibliothèques ouvertes au public, qu'elles relèvent ou non de l'Enseignement supérieur et de la recherche. L'évolution, en 2022, de cet outil vers une solution en EAD, a en outre ouvert la possibilité pour les chercheurs d'exporter et de réutiliser les données (sous licence Etalab) ainsi que des perspectives d'interopérabilité avec d'autres plateformes telles que Calames. Plus de 1700 fonds sont d'ores et déjà répertoriés.

Autant de projets qui montrent la pertinence d'approches fédératrices et transversales en matière de facilitation de l'accès aux documents dans un objectif partagé au service des usagers : rendre compte de la fabuleuse diversité des collections des bibliothèques dispersées sur tout le territoire mais réunies et mises à disposition de tous, enrichies en permanence grâce à des outils différents mais compatibles et adaptés au contexte local.

EMMANUEL JASLIER,

Directeur du Département des métadonnées, BnF
emmanuel.jaslief@bnf.fr

MONIQUE PUJOL,

Directrice du Département de la coopération, BnF
monique.pujol@bnf.fr

 **Biblia Sacrosancta
Testamenti Veteris & Novi.**
1546

[4] CGM - Catalogue Général des Manuscrits : <https://www.bnf.fr/fr/le-catalogue-general-des-manuscrits-cgm>

[5] Consulter : <https://archivesetmanuscrits.bnf.fr>

[6] Consulter : <https://www.ead-bibliotheque.fr>

[7] Sont ciblés les manuscrits et archives et les fonds locaux et spécialisés, sans limitation de date et les livres imprimés, jusqu'en 1810 pour l'ensemble des bibliothèques territoriales et jusqu'en 1914 pour les bibliothèques territoriales classées.

[8] Consulter : <https://www.bnf.fr/fr/tapir-un-outil-d'alimentation-du-ccfr-au-service-de-ses-partenaires>